

# GRAND PARIS EXPRESS

LE MÉTRO DU GRAND PARIS

LIGNE 15 | SUD

LETTRE D'INFO // GARE CHÂTILLON – MONTROUGE

N°2 – JANVIER 2016 // NOUS PRÉPARONS LE CHANTIER DU MÉTRO

## L'ACTU DES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER



Les travaux préparatoires se poursuivent pour la future gare Châtillon – Montrouge avec la préparation du déplacement de l'actuelle gare routière. Cette deuxième lettre d'information vous présente en détail les travaux et leurs impacts sur votre vie quotidienne (emplacement des zones de chantier, modifications provisoires des circulations automobiles et piétonnes, etc.). Vous y trouverez également le détail des projets de démolition et découvrirez le dispositif de proximité mis en place pour vous accompagner.

Bonne lecture.

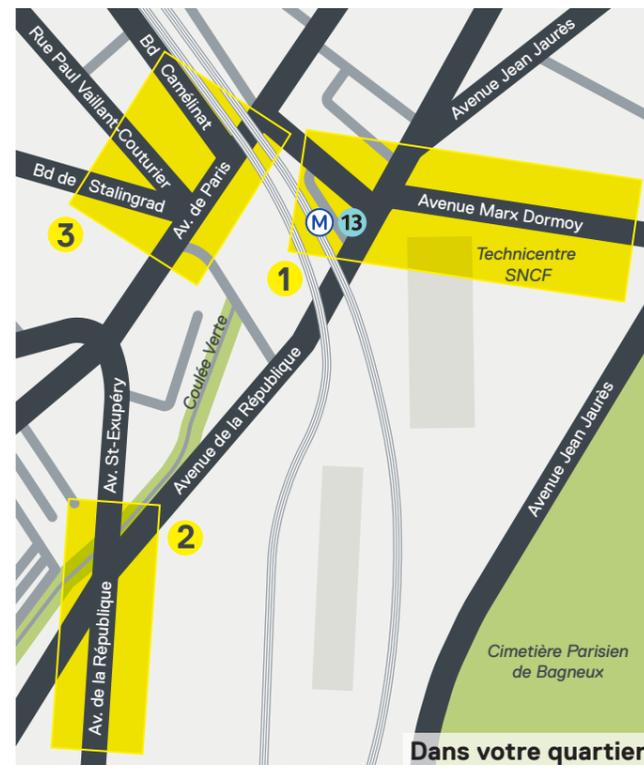
L'équipe projet de la ligne 15 Sud

En savoir plus sur les travaux  
[www.societedugrandparis.fr/travaux](http://www.societedugrandparis.fr/travaux)

# LE DÉPLACEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE MODE D'EMPLOI

L'actuelle gare routière située entre les avenues Jean Jaurès, République et Marx Dormoy doit être déplacée dès les travaux préparatoires et pendant la construction de la gare du Grand Paris Express. Les abris bus actuels, desservant les lignes de bus RATP, se verront déplacés aux nouveaux emplacements prévus dans votre quartier : avenue Marx Dormoy, avenue de Paris et avenue de la République.

**COURANT JANVIER 2016**

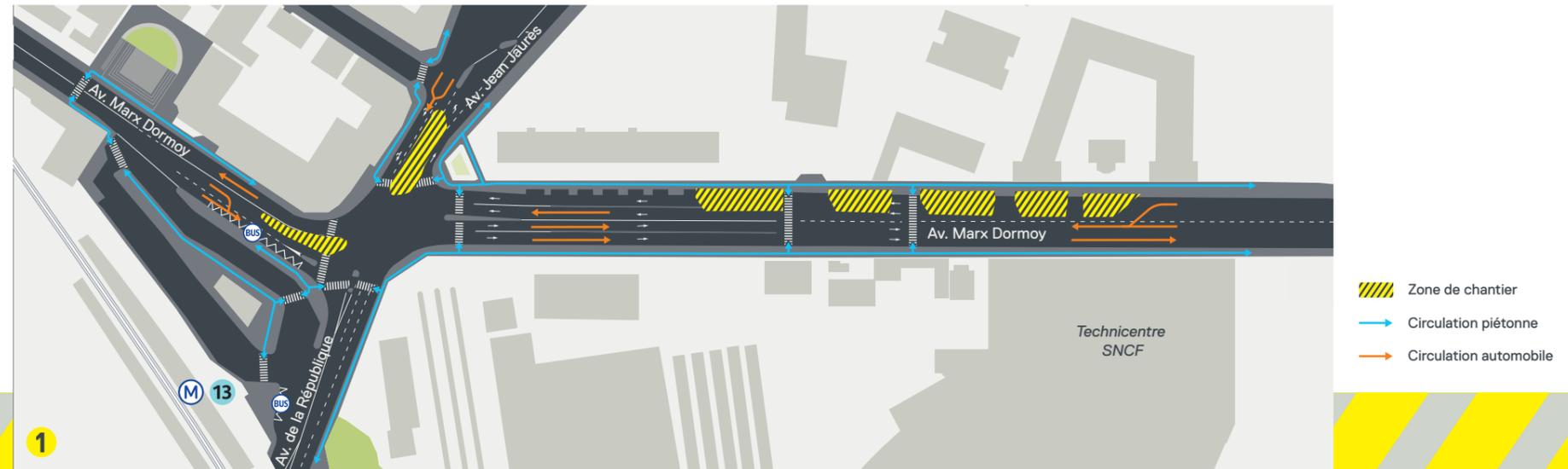


## Préparation du terrain

Avant de procéder à l'installation des abris bus, il est nécessaire de préparer le terrain. Trottoirs, places de stationnements, aires végétales sont adaptés pour accueillir ces équipements, depuis mi-novembre 2015.

Pour assurer la sécurité et l'accessibilité à tous les publics, le revêtement des sols est comblé en béton et /ou asphalte selon les besoins. Certains mobiliers urbains et îlots sur la voirie sont déplacés pour faciliter la circulation des bus.

Une signalisation tricolore provisoire est également mise en place pour s'adapter à ces nouveaux itinéraires et permettre une bonne gestion des flux sur les avenues et carrefours.



## Des cheminements piétons et routiers maintenus

La circulation est alternée avenue de la République, à l'angle de l'avenue Pierre Semard. Les deux voies de circulation sont maintenues avec une réduction de la vitesse à 30 km/h.

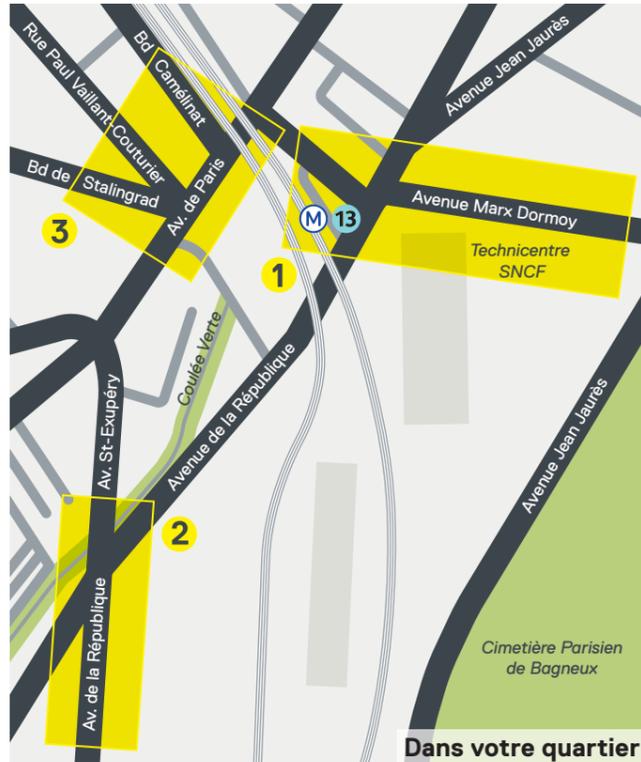
## Une réduction des places de stationnement

En raison de la mise en place de nouveaux arrêts de bus sur l'avenue Marx Dormoy et l'avenue de la République, quelques zones de stationnement seront indisponibles.

- Zone de chantier
- Circulation piétonne
- Circulation automobile

# LE DÉPLACEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE MODE D'EMPLOI

**DE JANVIER  
À MI-FÉVRIER 2016**



Dans votre quartier

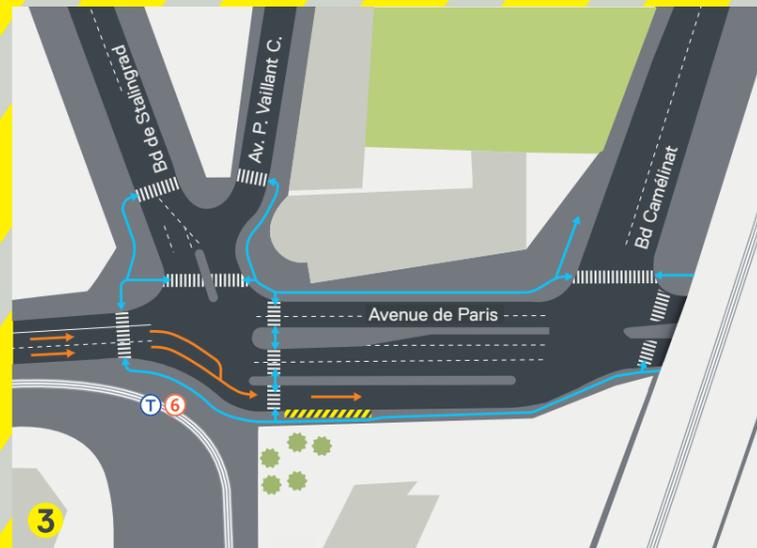
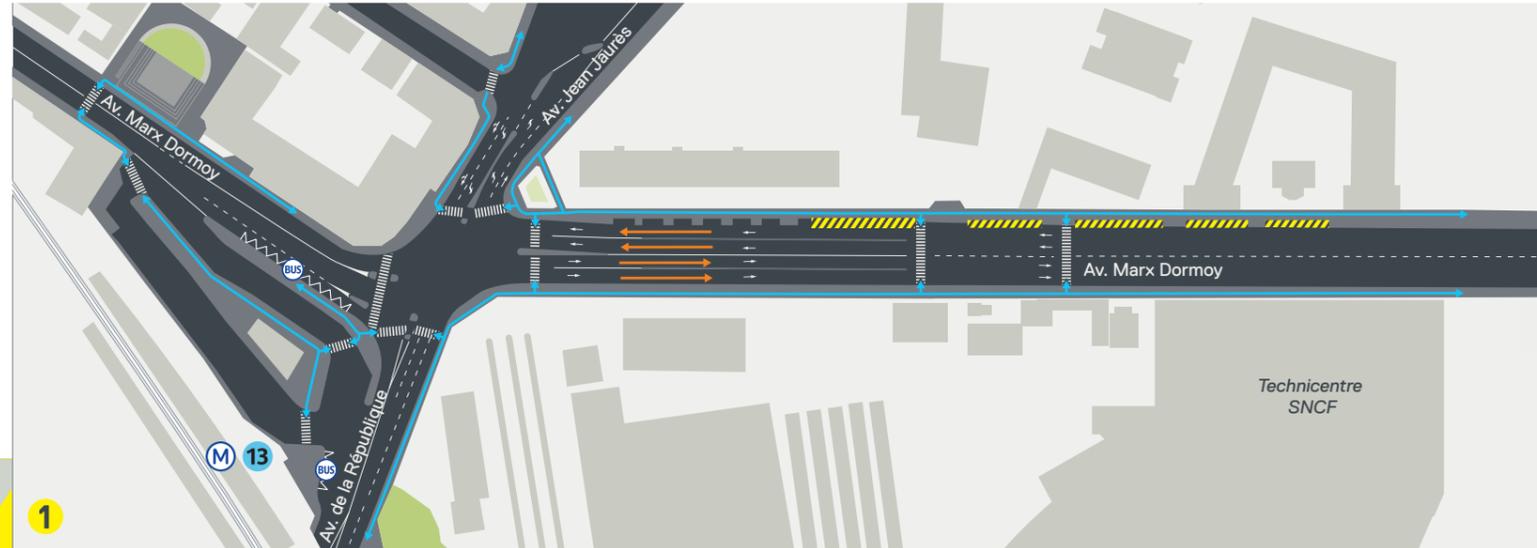
## Déplacements des abris bus actuels et installation sur de nouveaux emplacements

Pendant les 2 mois d'installation des abris bus dans le quartier, la continuité de service est assurée au sein de l'actuelle gare routière. Les voyageurs pourront donc continuer à emprunter normalement les lignes. La modification des arrêts n'interviendra qu'à partir de février 2016.

## Des interventions uniquement sur les trottoirs

Pendant cette phase, les zones de chantier se limitent aux trottoirs. Certaines places de stationnement seront inaccessibles. Aucune perturbation n'est à prévoir sur la circulation automobile.

À noter que votre prochaine lettre explicitera plus en détail les nouveaux emplacements de vos abris bus. Parution prévue de la lettre n°3 : mi-février 2016



# BON À SAVOIR

## Des engagements pris pour encadrer les travaux

Les travaux préparatoires investissent l'espace public et peuvent, selon la nature du chantier, engendrer des perturbations. Pour les réduire au maximum, les principaux concessionnaires de service public et la Société du Grand Paris ont formalisé une charte des travaux préparatoires en six engagements.

**#1 Garantir la sécurité de tous**

**#2 Coordonner les interventions pour assurer un enchaînement optimal des opérations**

**#3 Limiter les nuisances des chantiers sur leur environnement**

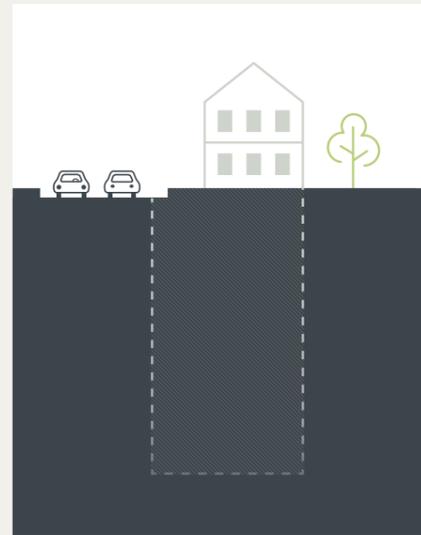
**#4 Informer tous les publics riverains des impacts des travaux sur leur vie quotidienne**

**#5 Adopter une charte éditoriale et graphique pour favoriser la lisibilité des travaux**

**#6 Transmettre toutes les informations nécessaires à la Société du Grand Paris pour la bonne communication d'ensemble**

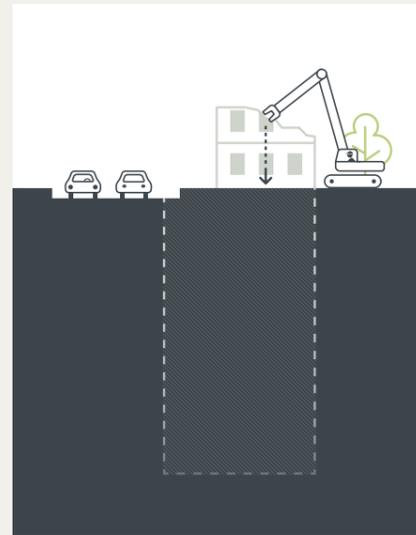
# LES DÉMOLITIONS, UNE ÉTAPE INDISPENSABLE AVANT LA CONSTRUCTION DE LA GARE

Les travaux préparatoires de la ligne 15 Sud continuent avec la démolition prochaine de certains pavillons avenue Marx Dormoy (n°228, 230, 232, 234, 236) ainsi qu'un commerce (n°226), sur le site de la future gare de Châtillon – Montrouge. Depuis janvier, l'entreprise de démolition a installé son chantier pour préparer cette opération.



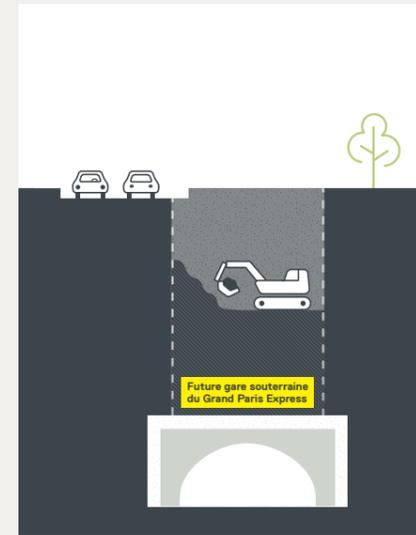
## Avant les travaux

Certains bâtiments sont situés dans les futures zones de chantier. Après leur recensement dans le cadre de la phase d'études, les propriétés ont été acquises par la Société du Grand Paris.



## Les travaux préparatoires

Il s'agit de démolir les bâtiments afin de libérer l'espace nécessaire à la construction de la future gare. Cela peut concerner un à plusieurs bâtiments en fonction du secteur.



## La construction de la gare

Une fois l'espace libéré, la Société du Grand Paris pourra débuter la construction de la gare depuis la surface, qui consiste à creuser, aménager et équiper la gare.



Les pavillons concernés par les démolitions sont situés dans le périmètre de la future gare souterraine. Leur démolition est donc indispensable pour pouvoir, par la suite, démarrer le creusement.

Pavillon et commerce à démolir

# COMMENT VONT SE DÉROULER LES DÉMOLITIONS ?

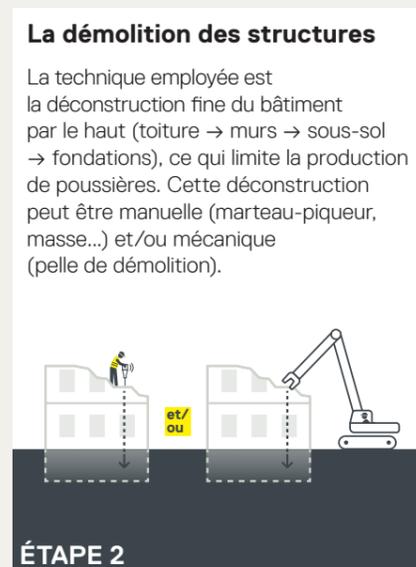
Dans le cadre de sa démarche environnementale, la Société du Grand Paris attache une grande importance et vigilance à l'impact des chantiers. Pendant la phase de démolition, elle applique une méthode qui limite les nuisances et optimise le traitement sur place des déblais.



## ÉTAPE 1

### Le curage

C'est l'enlèvement et le tri des éléments intérieurs (plomberie, ventilation, revêtements de sols et murs, mobiliers divers...). Cela évite que certains composants, parfois polluants, soient mêlés aux déblais issus de la démolition des structures.



## ÉTAPE 2

### La démolition des structures

La technique employée est la déconstruction fine du bâtiment par le haut (toiture → murs → sous-sol → fondations), ce qui limite la production de poussières. Cette déconstruction peut être manuelle (marteau-piqueur, masse...) et/ou mécanique (pelle de démolition).



## ÉTAPE 3

### Le remblaiement

Une fois le bâtiment entièrement démolit, la zone est remblayée. Les déblais non pollués issus de la démolition sont directement réutilisés pour cette opération. Le terrain est désormais prêt pour le démarrage de la construction de la gare.

### Réduire le bruit et la propagation des poussières

Sur ce chantier, des mesures sont prises pour réduire les nuisances sonores. Le matériel de démolition utilisé est insonorisé et répond aux normes européennes de construction (normes CE). La capacité de contenance des bennes pour les déblais est la plus importante possible pour réduire le nombre d'entrées et sorties des camions. Quant aux pelles mécaniques, elles sont équipées d'un brumisateur pour empêcher la propagation de poussières.

### Valoriser les déblais

Plusieurs bennes sont installées dans l'emprise du chantier de démolition pour trier les déblais en fonction de leur nature. Ces déblais seront soit transférés sur un autre site pour être traités, valorisés ou stockés ; soit directement réutilisés sur place pour notamment remblayer le terrain. Ces bennes permettent aussi de garder le chantier propre et d'éviter de répandre les déblais en dehors de l'emprise chantier.

# LES TEMPS DE RENCONTRE D'ÉCHANGE ET D'INFORMATION



## POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pendant toute la durée du chantier, en amont et en aval du déplacement de la gare routière, des outils d'information vous seront transmis pour tout savoir des nouveaux itinéraires bus et implantations de vos abris bus. Des panneaux d'affichage seront installés sur site pour vous aider dans votre recherche d'itinéraire, ainsi que des panneaux de guidage. Un agent de proximité et des agents RATP seront également disponibles pour répondre à vos questions.

**LE 18 JANVIER 2016**

## UNE RÉUNION PUBLIQUE DANS VOTRE QUARTIER

Pour vous présenter l'insertion de la future gare du Grand Paris Express Châtillon – Montrouge et les travaux à venir dans votre quartier, une réunion publique est organisée le 18 janvier prochain. **Rendez-vous à l'espace Maison Blanche de Châtillon à partir de 19h.** À la suite de la présentation, il vous sera possible de poser l'ensemble de vos questions aux équipes de la Société du Grand Paris et de ses partenaires.

## UN AGENT DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

Depuis fin septembre 2015, la Société du Grand Paris a déployé quatre agents de proximité sur les territoires de la ligne 15 Sud. Pour la gare Châtillon – Montrouge, Élodie Lambert est présente dans votre quartier. Pendant toute la durée des travaux, elle vous accompagnera pour faciliter votre quotidien.

### Pour la contacter

**Élodie Lambert**, Société du Grand Paris  
07 62 02 02 72 – travaux@societedugrandparis.fr

### Ses missions

- ♦ Aller à la rencontre des riverains, usagers, commerçants et acteurs des chantiers pour les informer de l'avancée des travaux.
- ♦ Apporter des réponses aux questions posées et orienter vers le bon interlocuteur selon le type de question.
- ♦ Assurer des permanences sur site, par téléphone et par mail.
- ♦ Veiller au respect des règles de bonne tenue des chantiers (propreté, respect des horaires de chantier, communication sur site...).
- ♦ Participer aux réunions publiques, aux visites et réunions de chantier.
- ♦ Assurer la remontée d'information vers la Société du Grand Paris.